



CREUSE GRAND SUD
Communauté de Communes



| | |
|-------------------------|----|
| Conseillers en exercice | 45 |
| Présents | 33 |
| Nombre de pouvoirs | 11 |
| Votants | 44 |

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2022 – 003

Séance du 26 janvier 2022

Créations de postes

L'an deux mille vingt-deux le vingt-six janvier à 18 heures, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des conférences « La Passerelle » à Aubusson, au nombre de 33, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 20 janvier 2022. Benjamin SIMONS a été désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BAUCULAT Annick ; MOINE Michel ; DUCOURTIOUX Stéphane ; COLLET-DUFAYS Céline ; ROUGIER Bernard ; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie ; HAYEZ Marie-Françoise ; DURAND Serge ; TERNAT Didier ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; BŒUF Jacques ; LHERITIER Laurent ; LANNEAU Guy ; VERONNET Jean-Luc ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; SAINTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie et TOURNIER Jacques

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy à BERTIN Valérie ; BOUQUET Benjamin à DUCOURTIOUX Stéphane ; DEBAENST Catherine à CHEVREUX Laurence ; DUGAUD Isabelle à ROUGIER Bernard ; HAGENBACH Nadine à HAYEZ Marie-Françoise ; ROGER Thierry à MOINE Michel ; LABARRE Jacqueline à NICOUX Renée ; ESTERELLAS Philippe à NICOUX Renée ; RAVET Nadine à MIOMANDRE Didier ; LETELLIER Thierry à LEGER Jean-Luc ; FOUGERON Roger à LEGER Jean-Luc.

ETAIT EXCUSEE :

LABOURIER Dominique

D PRIOURET présente le rapport et précise que ces opérations se feront à budget constant. Il indique que le premier poste intervient dans le cadre d'un remplacement pour départ en retraite et le second dans le cadre de la mise en place de la Régie SPANC suite à l'arrêt programmé du contrat de prestation avec VEOLIA.

Rappel du contexte :

Le service de collecte et traitement des ordures ménagères avait repris pour partie des agents de la SITA sous contrats de droit privé en CDI. L'un de ces agents va quitter les services de la Communauté pour une retraite bien méritée, cependant afin de le remplacer une création de poste est nécessaire, le service nécessitant des postes permanents.

Le service public d'assainissement non collectif, bien que déjà assuré pour partie en régie, faisait réaliser les contrôles par un prestataire privé, il a été proposé lors de précédentes Commission eau, de reprendre le travail en interne. La réalisation des contrôles SPANC suppose la création d'un poste qui a pour vocation à être mutualisé avec la compétence GEMAPI.

Objet de la demande :

Afin de répondre aux nécessités de service, il est proposé de créer les postes correspondants tels que dans le tableau ci-après :

| Postes créés |
|---|
| Adjoint technique territorial (C) <i>1 poste</i> |
| Technicien territorial (B) <i>1 poste</i> |

Tous les postes sont à temps complets

Le Conseil Communautaire décide :

- De **CREER** les postes tels que présentés ci-dessus dans le tableau des effectifs, à compter du 1^{er} février 2022

CONTRE : 0

POUR : 44

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le 26 janvier 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

04 MARS 2022

PUBLIEE le

Valérie BERTIN,

Présidente

